

Nouvelle
présentation

Le Bulletin de l'AROPA 51-08

Mai 2012 – N° 13

Le mot du Président... Changements

Sommaire :

- **LE MOT DU PRÉSIDENT**
- **SITE INTERNET...**
« VOTRE ESPACE »
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
- **TAXES ET CONTRIBUTIONS**
CONTRATS DE COUVERTURE MALADIE
- **SITE INTERNET...**
« NEWSLETTER »
- **TÉMOIGNAGE**
- **CHOISIR UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT**

Décidemment la dernière campagne électorale a souvent promis le changement ! Nous, à l'Aropa, nous l'avons mis en œuvre ! Mais pas le même, évidemment !

Déjà lors de notre Assemblée Générale : elle s'est déroulée dans un nouveau lieu à Reims et non à Chouilly dont la capacité ne permettait plus d'accueillir les participants toujours plus nombreux. Changement toujours avec la naissance de notre site Internet !

Et aussi avec ce bulletin entièrement rénové dans sa présentation.

Le changement se fait sentir également au niveau de notre conseil d'administration qui rajeunit !

Je salue l'arrivée de **Chantal Rennesson, Régis Millard et Jean Pierre Vincent**.

Je salue également celles et ceux qui nous quittent. Certains en avaient exprimé le souhait comme **Ginette Fuhrel, Henri Gressier**.

Claude Patour notre trésorier



Assemblée Générale 2012 - Photo AROPA 51-08

rier depuis plus de 10 ans, nous quitte également atteint par la limite d'âge.

Chacun connaît bien sa capacité à faire vivre les chiffres, en leur donnant tout leur plein sens.

Plus qu'un trésorier, Claude a joué à la fois le rôle de bâtisseur et de vigie ; beaucoup se rappelleront qu'il a mis en place dans les années 2002/2003 l'ensemble de la gestion informatisée de nos fichiers adhérents, toujours en place.

Tout dernièrement encore, il a œuvré efficacement avec Marc Baudot, à la conception de notre site Internet.

Chaque fois que nécessaire

il nous faisait part de sa vision de l'avenir de l'association, permettant ainsi au conseil d'administration de prendre les bonnes décisions.

Pour tout cela, les élus et leur Président applaudissent à ce que Claude a pu faire pour l'Aropa.

Monique Chamelat qui était trésorière adjointe lui succède assez logiquement. Qu'elle soit la bienvenue !

Pour la première fois, une femme prend les commandes « financières ». Encore un changement !!!

Daniel Coffinet

Notre site Internet !!! quelques précisions

Pour vous connecter
directement à notre site,

saisissez bien :

www.aropa5108.org

Pour accéder à l'espace
« adhérent », c'est-à-dire
votre espace,

Saisissez votre

Nom

Numéro d'adhérent

CONNEXION
À VOTRE ESPACE

Identifiant

Mot de passe

Votre numéro d'adhérent figure sur votre carte d'adhérent ou ce qui est encore plus simple, au dessus de votre nom figurant sur la page adresse de l'envoi de ce bulletin.

Daniel Charier

ASSEMBLEE GENERALE 2012

« Une rencontre exceptionnelle ». C'est sur ces mots que le Président Coffinet a ouvert l'Assemblée Générale ; elle le fut effectivement non seulement par son contenu et par la très forte participation des adhérents (d'où la nécessité d'avoir changé de lieu de Chouilly à Reims) mais aussi par le fait que notre Association fêtait ses 25 ans.

Faisant sienne la formule de Frank Lloyd Wright « A 25 ans, tout l'art réside dans le fait de devenir adulte, sans devenir vieux », Daniel Coffinet montre ensuite au travers des actions comment notre Aropa est devenue adulte sans prendre une ride.



Assemblée Générale 2012

Photo AROPA 51-08

Cette assemblée générale a mis en évidence **les bonnes raisons d'adhérer à l'AROPA 51-08**

- ♦ L'aide à la constitution des dossiers et au calcul de la retraite
- ♦ L'aide dans les domaines juridiques et patrimoniaux
- ♦ Les avantages tarifaires auprès de nos partenaires
- ♦ L'information, importante et détaillée, dans le domaine social
- ♦ Notre bulletin d'information et le bulletin national « Chêne Vert »

Et enfin et surtout **la convivialité** : sorties touristiques, AG, etc....



Assemblée Générale 2012

Photo AROPA 51-08

L'Aropa une association en plein développement... et qui doit s'adapter !

En progression régulière, le nombre d'adhérents a été multiplié par deux depuis 4 ans ; il s'établit à 3000 !

Il existe encore de très nombreux retraités qui ne profitent pas de nos services ; notre ambition est de nous rapprocher d'eux, en nous ouvrant au monde viticole, au secteur du machinisme agricole et à celui des approvisionnements, etc.

Après avoir remercié Françoise Garnier qui a assuré avec efficacité et générosité la tenue de notre secrétariat

pendant de nombreuses années, Daniel Coffinet explique que l'augmentation importante du nombre d'adhérents nous a conduits à renforcer fortement le secrétariat, toujours assuré par des bénévoles, Andrée Thibaut et Marie-Jo Lapie pour ne citer qu'elles.

Au côté de notre bulletin que nous allons rendre plus attractif encore, le vrai plus dans notre communication dès maintenant sera notre site internet qui vous permettra de bénéficier :

- ☞ D'une information en permanence

- ☞ Des liens avec nos partenaires et le monde des retraités
- ☞ Des informations ponctuelles de courte validité, telles que des promotions sur des voyages.

Dans un contexte d'évolution forte des charges, la vigilance s'impose ; c'est ainsi que notre cotisation annuelle est passée de 35 € à 37 € cette année. Cet écart de tarif est justifié par l'augmentation de 2 éléments reversés à des tiers : cotisation fédérale, carte moisson.

Des propositions aux partenaires assureurs

S'adressant tout particulièrement aux assureurs présents, le Président souligne l'envolée des tarifs qui va devenir insupportable pour un trop grand nombre de retraités. Il indique qu'à ce titre, l'Aropa a demandé d'étudier de nouveaux types de contrats « allégés » donc moins onéreux, même si le taux de couverture est réduit.

Quoi de neuf pour 2012 ?

- ♦ Des réunions décentralisées devant permettre un échange plus riche avec les adhérents.
- ♦ La mise au point d'un catalogue concernant les Maisons de Retraite et Foyers Logement de notre territoire, Marne et Ardennes.

Et les dossiers nationaux !

Une lettre a été adressée à tous les candidats par la C.F.R. (Confédération Française des Retraités), qui regroupe plus de 1.500.000 adhérents et dans laquelle notre FNAROPA est représentée.

Elle alerte les candidats sur nos revendications et détaille les propositions faites.

La conclusion de cette journée est que, plus que jamais, nous avons et aurons besoin de rester solidaires.

Le mot « Solidarité » figure d'ailleurs sous le nouveau logo de notre AROPA et c'est bien ce qui guide nos actions et notre engagement.

Jean-Michel Sol

TAXES et CONTRIBUTIONS sur les contrats de couverture maladie

Dans notre dernier Bulletin, nous avons détaillé les différentes taxes qui s'appliquent aux contrats d'assurance automobile.

Cette fois nous abordons celles sur les **contrats de l'assurance complémentaire maladie** (Taxes prélevées par les assureurs pour le compte de l'État)

Cette assurance n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée. D'une manière générale, les contrats proposés concernent cinq types de risques différents : soins courants, prévention, optique et dentaire, hospitalisation et assistance. La couverture relative à ces différents soins est variable selon les assureurs et selon les contrats. (D'où la principale difficulté pour établir des comparaisons !)

Pour chacun des cinq risques couverts, il existe une taxation différente :

Nature du risque	Total applicable	Dont Taxe couverture CMU-C	Dont Taxe TSCA	Dont Taxe fiscale assistance
Soins courants	13,27%	6.27%	7%	
Prévention	9%			9%
Soins d'optique et dentaire	13,27%	6.27%	7%	
Hospitalisation	13,27%	6.27%	7%	
Assistance	9%			9%
<i>Nota : selon le contrat et les options, le montant des taxes pourra osciller entre 11 et 13% (environ)</i>				

Quelques précisions complémentaires

1/ la CMU et la CMU-C

La Couverture Maladie Universelle (CMU) est financée par une taxe de 6,27% et ce pour 2012

2/ la TSCA

Il a été instauré en 2010 une nouvelle taxe appelée « Taxation Sur les Conventions d'Assurance maladie « solidaires et responsables » en abrégé TSCA ; son taux initialement de 3,5% est passé en octobre 2011 à **7%** (gain attendu 1,1 Milliard d'€).

Le produit de cette taxe sera affecté à parts égales à la caisse des allocations familiales (CNAF) et à la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Jacques Debroye

Ainsi pour un couple de retraités (68 ans chacun) ayant une complémentaire santé de bon niveau, (sans être au maximum) le montant de toutes les taxes prélevées par l'assureur sera entre 170€ et 200€.

Notre site Internet !!! quelques précisions *suite* !

N'oubliez pas d'adhérer à la newsletter c'est gratuit

- ◆ Cliquez sur le cadre vers « Newsletter » colonne de gauche de la page accueil
- ◆ Saisissez votre adresse email
- ◆ Cliquez sur le bouton « s'inscrire »

Qu'est-ce qu'une « newsletter » ?

C'est une lettre d'information envoyée par mail aux abonnés. Ils la reçoivent dans le corps du mail et peuvent accéder par un clic à une version identique sur notre site internet. Ainsi l'abonné n'a pas à attendre soit le bulletin soit le Chêne Vert pour découvrir une information qui lui est ainsi diffusée en « temps réel », c'est-à-dire rapidement.

Daniel Charier

Dans tous les cas n'hésitez pas à nous contacter

- ◆ Téléphone
03 26 82 88 73
- ◆ Courrier électronique...
notre email
aropa51-08@orange.fr
- ◆ Courrier postal
notre adresse
**AROPA 51-08
2 rue Léon Patoux
51664 REIMS Cedex 2**

Témoignage d'une adhérente

Bonjour à tous les animateurs

Tout d'abord félicitations pour l'organisation de l'Assemblée Générale, le chansonnier nous a fait passer un bon moment de détente
Le repas succulent et copieux
Me référent à la revue colorée aussi joyeuse que nos présidents qui ont œuvrés et donnés toute la sympathie je prends note de cette nouvelle adresse email
Acceptez mes salutations distinguées.



Prochainement, un service nouveau !

Un groupe de travail composé de bénévoles, sous la conduite d'Hubert Noizet, mène actuellement le recensement des 130 établissements d'hébergement de la Marne et des Ardennes. L'objectif affirmé ! Constituer un catalogue permettant d'aider les adhérents dans ce domaine pour le moins complexe lorsqu'il s'agit de placer un proche.

Comment choisir un établissement d'hébergement et accompagner son parent

Aider son parent à entrer en institution est un moment difficile. La démarche est souvent douloureuse et vécue comme un échec par la famille. Pour le futur résident, c'est une rupture avec la vie d'avant et il sait que cette « nouvelle maison » sera sans doute sa dernière demeure. Pour l'entourage c'est un sentiment de culpabilité et d'abandon.

Au delà de l'émotion que suscite cette situation de nombreuses questions matérielles se posent pour choisir une résidence plutôt qu'une autre.

Dans un premier article sur la **dépendance**, nous avons insisté sur la nécessité de se préparer le plus tôt possible à ce changement pour éviter un choix contraint dans l'urgence, sachant que la décision d'entrer en établissement doit être prise, ou du moins acceptée, par la personne elle-même.

Dans le dernier bulletin, il a été montré que le **choix de la formule d'hébergement** (foyer logement, MARPA...ou EHPAD) dépend avant tout de l'état de santé du résident et de son degré de dépendance c'est le premier critère de choix.

Ensuite la **proximité de l'établissement** avec le lieu de vie actuel, la famille, les amis...est primordial et facilitera le maintien indispensable du lien social. Le périmètre étant défini, la visite de plusieurs établissements s'impose en étant accompagné, dans la mesure du possible de son parent, y rester quelques heures, y retourner et préparer

LES QUESTIONS À SE POSER

L'environnement de l'établissement :

Est-il dans un environnement agréable avec un jardin ou un parc ? Y a-t-il un parking pour les visiteurs et des transports en commun accessibles ?

Nature et importance de l'établissement :

Est-il de statut public ou privé, conventionné ou non ? Est-il habilité pour les aides sociales et les aides au logement ? Nombre de résidents et leur âge moyen ? Nombre de lits médicalisés ? Nombre de places disponibles ? Quels sont les délais d'attente ? L'hébergement temporaire et l'accueil de jour sont-ils possibles ?

Quel est l'aspect général des locaux communs et leur propreté :

(entrée, salle à manger, salles communes, couloir d'accès) et quel est le nombre de pièces climatisées ?

Quelle est la taille des chambres et leur équipement de base :

Sanitaires, téléphone, téléviseur, meubles, rangement ? Est-il possible d'apporter des meubles personnels, des bibelots et d'amener un animal de compagnie ?

Le personnel, les soins : Y a-t-il un médecin coordonnateur ? Nombre d'infirmier(e)s et d'aides soignant(e)s ? Personnel médical de nuit ? L'accueil des personnes atteintes d'Alzheimer,

de Parkinson est-il possible ? Ces personnes sont-elles dans les mêmes services que les autres ?

La vie de l'établissement : Quels sont les animations et activités proposées ? La famille peut-elle y participer ? Fête-t-on les anniversaires des résidents ? Existe-t-il un restaurant pour les visiteurs et un lieu de culte ? Autres éléments de confort (kiné, lingerie, coiffeur,...)

Le conseil de vie social : Est-il en place ? Combien de fois se réunit-il par an ?

Les tarifs : Quel est le montant de l'hébergement et du reste à charge pour la dépendance ?

Demander le contrat de séjour et le règlement intérieur et les lire attentivement.

Le choix étant fait et le placement réalisé, il convient d'accompagner son parent dans sa nouvelle situation, le visiter, participer aux activités organisées dans l'établissement et l'associer aux décisions qui le concernent.

Après une période de résignation et d'adaptation progressive, la plupart des résidents se disent finalement satisfaits de leur nouvelle vie, en particulier lorsqu'ils vivaient seuls. Leur santé est généralement meilleure (nourriture plus équilibrée, suivi médical constant, plus de solitude et de nouveaux amis).

Jacques Boiteux

Dans un article suivant, nous reviendrons sur les questions budgétaires, les différents tarifs, les aides possibles, (APA, aides sociales, aides au logement,...) et les conditions et conséquences de leur attribution.

AROPA 51-08

Association des Retraités des Organisations Professionnelles Agricoles

2 rue Léon Patoux • 51664 REIMS Cedex 2 / Téléphone : 03 26 82 88 73 / Internet : www.aropa5108.org / email : aropa51-08@orange.fr